

SPECA • HEBDO

SPÉCIAL NÉGO #1

SPECA-HEBDO • Volume 30 / Numéro 11 • Lundi 1^{er} février 2010

www.speca.ca.edu



Un regroupement cégep axé, vous vous en doutez bien, sur les NÉGOCIATIONS

Faut-il le rappeler, le regroupement cégep a pour mandats essentiels de s'occuper de l'application de notre convention collective et de sa négociation. Dans le contexte actuel, l'impact est moins mis sur le bilan des comités nationaux qui voient à l'application des composantes nationales de cette convention ou sur l'analyse des décisions arbitrales significatives récentes : ces points sont bien sûr traités, mais brièvement, et nous ne croyons pas qu'un rapport «de contenu» s'impose.

Les réunions du regroupement cégep – même s'il ne s'agit pas toujours de ses mandats – reçoit également de l'information sur l'évolution des dossiers FNEEQ (relevant du Congrès et du Conseil fédéral) puisque ces instances ne siègent que deux fois par année. Tel fut le cas les 21 et 22 janvier 2010 pour l'application de deux décisions du dernier congrès FNEEQ : celle visant «la lutte contre l'homophobie» et l'autre portant sur la mise en place d'une «coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics».

Nous reviendrons sur la question de la lutte contre l'homophobie ultérieurement bien que, sachez-le, le SPECA a déjà réalisé la quasi-totalité des objectifs en lien avec ce mandat FNEEQ, dont la présentation, pour adoption au Conseil d'administration, d'une déclaration explicite contre l'homophobie. Vous trouverez, à la page 5 du présent SPECA-HEBDO, un texte portant sur le second mandat lié à la tarification.

PUIS LE «BLOC NÉGOCIATION» DÉBUTA. Il nous fallait faire la meilleure analyse possible de la situation actuelle à la lumière des dépôts des tables centrale et sectorielle, et des éléments de conjoncture pour dégager les moyens à mettre en place pour garantir l'information et la mobilisation des professeurs cégeps représentés par la FNEEQ. Les perspectives d'alliance sectorielle et une réflexion autour du rôle du comité de stratégie (négociation et mobilisation) nécessitaient aussi que nous nous y arrêtions. Les deux journées du regroupement à Québec furent presque exclusivement consacrées à ces discussions. En effet, les dépôts patronaux ayant tous été faits dans la semaine qui a précédé Noël (à l'exclusion du 7% datant du 30 novembre 2009), le Regroupement n'avait pas pu en débattre avant cette réunion. (Annexe II pour l'ensemble des dépôts de table centrale (3) et référence au dépôt sectoriel qui vous a été communiqué électroniquement le 17 décembre 2009.

La conjoncture de la négociation

Au niveau conjoncturel, le Front commun est plus large que chacun de ses prédécesseurs et, dès le 16 décembre 2009, tous les chefs des grandes centrales se sont rencontrés pour débattre du cadre stratégique actuel du Front commun (notamment de l'échéancier que les parties se sont donné pour clore la négociation, soit le 31 mars 2010), du caractère réaliste de ce cadre et des questions de gains de productivité que l'État attend de nous. Il a été reconnu qu'à tout le moins, un plan d'action alternatif s'imposait si



→ → Suite de la page 2

nous devons poursuivre les négociations à l'automne 2010, le tout à être débattu par les assemblées. Il a été convenu «d'activités communes Front commun» rapidement à l'hiver 2010 et décidé d'amorcer les débats sur la grève dans tout le secteur public : nous le savons nous ne voulons pas «nécessairement la grève, mais la grève si nécessaire».

Autre grand problème qu'il faut éviter, et savoir le voir venir, c'est celui de la désynchronisation possible des négociations sectorielles (éducation / santé / professionnels / personnel technique) avec celle de la table centrale. Évidemment, nous voulons tous de bonnes conditions de travail, nous voudrions tous que celles-ci s'appliquent à la rentrée de l'A-2010 et le gouvernement pourrait tabler sur le fait que, pour tous les groupes du secteur public, la période d'action n'a pas la même portée possible en avril, mai et juin 2010. L'harmonisation est donc prioritaire et l'implication des assemblées syndicales essentielles. Un débat synchronisé dans chaque syndicat du Front commun sur la grève générale illimitée légale, mais aussi sur la grève générale illimitée illégale en cas de décret ne pourra donc être évité.

Les dossiers de la table sectorielle

À ce jour, huit demi-journées de négociation de la table sectorielle FNEEQ ont eu lieu pour les dépôts de chacune des parties et pour une explication de nos demandes respectives. Pour les représentants patronaux, à part nous dire que plusieurs demandes n'étaient pas présentées aux bonnes tables – ceux-ci ne se sont pas avancés sur nos demandes et en sont restés à leur projet (dans lequel, à l'exclusion des négociations de table centrale – tout serait négocié à la table du CPNC¹/FNEEQ excluant la négociation de la table Fédé/Fédé²). À toutes les tables sectorielles de négociation, l'État demande une augmentation de productivité de ses salariés par un réaménagement du travail³, mais nous n'avons pu obtenir d'exemples générant un nombre important de ressources à ajouter au volet de la tâche et allant officiellement, selon les représentants patronaux, dans ce sens.

À ce jour, les seuls sujets à avoir été minimalement débattus (en termes de déblayage et de compréhension des positions respectives des parties) concernent l'invalidité, les congés et la situation des non-permanents. Au

niveau des congés, ils veulent «améliorer l'importance de l'attachement au pôle institutionnel des précaires» en limitant les congés auxquels ils auraient accès et en rendant l'accès à la permanence plus difficile, l'employeur voulant pouvoir mieux les évaluer en instaurant une période de probation au cours de laquelle le précaire n'aurait pas de priorité d'emploi. Selon eux, il n'y aurait plus de retrait de priorité d'emploi pour les non-permanents, mais seulement des congédiements ce qui, faut-il le rappeler, rendrait leur défense beaucoup plus difficile.

L'état de la table centrale

Une section de l'Annexe II vous présente le dépôt patronal de la table centrale, dépôt s'inscrivant dans le plan de redressement des finances de l'État du Québec. Nous savions que nous partirions de loin, mais pas de si loin. Un gros 7% concernant toutes les augmentations de salaires et de coûts des demandes sectorielles sur une période de 5 ans nous a été annoncé. Le 14 janvier 2010, nous savions que l'État envisageait la distribution suivante de cette somme dans les échelles salariales⁴ :

0,5% au 1^{er} avril 2010
0,75% au 1^{er} avril 2011
1% au 1^{er} avril 2012
1,25% au 1^{er} avril 2013
1,5% au 1^{er} avril 2014

avec une formule possible d'ajustement pour 2013 et 2014 qui ne pourra jamais dépasser, pour l'ensemble de ces années 1,5% au total (maximum 0,75% en 2013 et 0,75% en 2014).

Et comme d'habitude, les centrales du secteur public ont mis sur pied quelques comités syndicaux pour faire la démonstration du caractère aberrant de cette proposition salariale, ainsi que des comités conjoints sur les droits parentaux et autres sujets de table centrale dont le régime de retraite. Si la position de l'État ne change pas, il restera pour les besoins sectoriels un GROS 2% (pour les cégeps, la tâche, l'amélioration de la sécurité d'emploi, la relativité salariale, etc.)

Devant pareille situation, nous ne pouvons passer sous silence une anecdote. Le président de la FNEEQ,

→ → Suite de la page 3

M. Jean Trudelle, a reçu un appel du président de la Fédération des enseignants de collèges ontariens réclamant l'appui de la FNEEQ dans leurs négociations – cette fédération venant d'obtenir un mandat de grève, outrés que sont ces enseignants des offres que le gouvernement ontarien leur a faites.

LEUR SITUATION

« Au maximum de l'échelle, ils gagnent 30 000 \$ de plus que les enseignants de cégeps et leur employeur leur propose des augmentations salariales, pour les quatre prochaines années : 0,5 %, 0,5 %, 3 % et 3 % »

NOUS : pour les quatre prochaines années 3,5 %

EUX : pour les quatre prochaines années 7 % applicable sur un salaire de 30 000 \$ supérieur au nôtre au sommet de l'échelle.

Dans les dossiers de table centrale, en plus des salaires, nous sommes très loin d'une entente sur le RREGOP. Les centrales veulent stabiliser les hausses de cotisations du RREGOP tout en le maintenant stable. Cependant, si nous ne changeons pas le mode de financement actuel du RREGOP, il est à prévoir une augmentation importante de nos cotisations à celui-ci. L'employeur est prêt à revoir le mode de financement du RREGOP, mais pas en concordance avec nos demandes. Quelques demandes significatives de l'État :

- ◆ majoration de la réduction actuarielle actuellement de 4 % pour ceux qui voudraient prendre leur retraite avant d'y avoir droit sans réduction actuarielle ;
- ◆ prévoir un âge minimum pour la retraite sans réduction actuarielle (alors que celle-ci peut actuellement être prise sans réduction actuarielle après 35 ans de service) ;
- ◆ annuler la banque de 90 jours qui visait à couvrir certaines absences (dont les grèves, congés de paternité, etc.) ;
- ◆ mettre fin à la possibilité de crédits de rente (forme de rachat pour les plus anciens salariés du secteur public) ;
- ◆ etc.

Toutes approches qui ne sont en rien retenues par le Front commun. Bref, rien visant à faciliter une retraite plus hâtive – dans les meilleures conditions possible. Les textes

en Annexe II sont donc à lire attentivement, et au besoin, n'hésitez pas à questionner vos représentants si certains aspects des dépôts patronaux ne sont pas clairs.

Information et mobilisation

Évidemment, l'aspect « information et mobilisation » qui nous attend au cours des semaines à venir était à l'ordre du jour. Le CCSPP et la FNEEQ continueront à publier de l'information sur le déroulement des négociations et des activités du Front commun et le SPECA en fera de même. Très bientôt, vous recevrez un document intitulé « Enjeux cet hiver », des signets seront distribués à la population, directement, mais aussi par des brigades régionales ciblant des lieux publics pour le faire (sans oublier les points de presse régionaux et nationaux). Le 22 février prochain, des instances formelles du Front commun (le regroupement cégep pour la FNEEQ) auront lieu à Québec (soient environ 3 500 personnes qui manifesteront sans doute aussi devant le Parlement) avec un panel d'activités; il restera alors 38 jours avant le 31 mars 2010. Par la suite, et avant le 12 mars, nous devrions avoir, au local, à animer un « Quiz Front commun ». Le 20 mars 2010, manifestation monstre pour ce Front commun historique et visant une participation historique également.

Outre ces actions nationales Front commun, il y aura notamment durant cette période un cahier marquant les 30 années des propagandes antisyndicales de l'État. Il y aura en février un cahier dans *le Devoir* et un autre dans le journal « À Babord ! ».

Pour la CSN, les « Zapartistes », en lien avec la CSN, enregistreront, toutes les 3 semaines, une vidéo que l'on retrouvera sur le site CCSPP/CSN et sur les sites des syndicats locaux. Des chandails seront disponibles et si la négociation n'est pas complétée de façon satisfaisante, au 31 mars 2010, un début de débats sur un « PLAN B » s'amorcera à la CSN, mais aussi dans les autres composantes du Front commun avant d'être soumis aux assemblées syndicales.

Dans la semaine du 15 février, la FNEEQ soulignera le Nouvel An chinois par l'entremise de « biscuits chinois ». Des autocollants seront disponibles pour souligner nos demandes.

⇒ ⇒ Suite de la page 4

La FNEEQ compte aussi sur le fait que tous ses membres liront régulièrement ses « Info-Négo ». Dans la semaine du 8 février, il portera sur la tâche ; le 22 février, il traitera des salaires et le 8 mars sur la conciliation travail-famille. Des « Info-Négo » express s'ajouteront au besoin. Les exécutifs syndicaux devraient, si possible, rencontrer les directions locales pour les inciter à se mouiller face à la Fédération patronale des cégeps.

En ce qui a trait à nos relations avec la FEC (CSQ), le regroupement cégep continue à faire le maximum d'efforts pour maintenir des liens les plus étroits possible avec elle pour partager des actions sectorielles communes et partager nos réflexions relativement à l'évolution éventuelle du cadre stratégique de la négociation.

Voici les propositions qui ont été adoptées sur le dossier négociations lors de ce Regroupement.

4.1 Table centrale

Que le regroupement cégep rejette le dépôt patronal de table centrale comme base acceptable d'un règlement pour une éventuelle convention collective.

Que le regroupement cégep demande au CCSP de faire valoir auprès du Front commun la pertinence de confier la question particulière de l'ajustement de l'échelle salariale des enseignantes et des enseignants de cégep à un sous-comité de la table centrale et d'inviter la FEC (CSQ) à intervenir dans le même sens.

4.2 Table sectorielle

Que le regroupement cégep rejette le dépôt patronal sectoriel du 17 décembre 2009 comme base acceptable d'un règlement pour une éventuelle convention collective.

4.4 Information et mobilisation

Que le regroupement cégep invite ses syndicats à participer activement aux activités de mobilisation dans le cadre du plan d'action :

- *en réaffirmant, sur la base d'un canevas type, nos enjeux majeurs de négociation lors de la rencontre avec leur administration et en invitant ces dernières à se commettre auprès de leurs représentantes et de leurs représentants sur la pertinence de ces enjeux;*
- *en invitant leurs membres à participer activement à l'action de visibilité locale et régionale du 12 février, à l'action locale du 22 février au moment des instances simultanées du Front commun et à la manifestation du Front commun du 20 mars;*
- *en diffusant à leurs membres les différents outils de mobilisation.*

4.5 Alliance sectorielle

Que le regroupement cégep mandate ses représentantes et ses représentants à intensifier les mécanismes d'échanges d'information avec la FEC (CSQ), à développer des actions sectorielles communes et à partager les analyses respectives du cadre stratégique.

4.6 Débat sur le rôle du comité de stratégie

Que le comité de stratégie fasse tout en son pouvoir pour assurer en tout temps la transparence du processus de négociation et le contrôle de cette dernière par les assemblées et le regroupement.

¹ Comité patronal de négociation incluant des représentants du MELS, du Conseil du trésor et de la Fédération patronale des cégeps.

² Table de négociation mettant en présence la FNEEQ et la Fédération patronale des cégeps pour discuter des objets de l'Annexe A de la loi 37.

³ Ce qui exclut, selon l'employeur, le pourcentage de rémunération des MEDS, les économies découlant des diminutions de clientèle, la gestion des congés, etc., tous ces dossiers sur lesquels ils sont en demande. Nous ne savons donc toujours pas ce qu'ils veulent à l'exclusion de la réduction des allocations aux fins de coordination départementale qu'ils mettent de l'avant et qui contribuerait, elle, à une augmentation de productivité!!!

⁴ Excluant la progression dans les échelles.

⁵ Comité de coordination secteur public et parapublic CSN.

Naissance d'une Coalition opposée à la tarification et la privatisation des services publics

Montréal, le 17 janvier 2010 – Une trentaine d'organisations communautaires, étudiantes, syndicales, féministes, populaires, et écologistes ayant des assises dans toutes les régions du Québec ont annoncé aujourd'hui la naissance de la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics. La Coalition luttera pour faire reculer le gouvernement, qui prévoit hausser les tarifs, compresser les dépenses dans les programmes sociaux de même qu'augmenter la TVQ pour combler les déficits accumulés pendant la crise économique.

La Coalition s'oppose particulièrement à la hausse des frais et des tarifs résidentiels d'électricité, de services de santé et des services sociaux, de l'éducation, des garderies, des transports collectifs car la hausse des tarifs constituerait un frein à leur accès. Il va sans dire que les personnes à faible revenu seront plus durement touchées que celles mieux nanties puisque toutes ces mesures ont un caractère largement régressif. «Pour atteindre l'équilibre financier, le Parti libéral envisage également de réduire considérablement l'indexation des budgets pour les programmes gouvernementaux. Si on traduit en espèces sonnantes la volonté de réduire la croissance des dépenses gouvernementales de 4,6% à 3,2% par année, le gouvernement s'apprête à couper 9,4 milliards \$ dans les services publics au cours des quatre prochaines années. C'est une autre façon de refiler la facture aux citoyennes et aux citoyens du Québec» de déclarer Pierre St-Germain, président la Fédération autonome de l'enseignement (FAE).

La réduction des dépenses par les coupes dans les services publics et les programmes sociaux ainsi que leur privatisation auraient pour effet de renvoyer aux individus et aux familles des responsabilités qui se doivent d'être collectives dans une société juste et égalitaire. «Ce sont les femmes qui risquent d'être les premières pénalisées en raison du poids additionnel qu'elles auraient à assumer auprès des enfants et des personnes handicapées ou âgées devant la perte de services publics» de dénoncer Alexa Conradi, présidente de la Fédération des femmes du Québec (FFQ).

Lorsque des mandats gouvernementaux sont assumés par des entreprises privées, on introduit une logique marchande aux services publics et l'État perd en imputabilité, en transparence et expertise, de même qu'en contrôle des pratiques, des orientations et des dépenses. Pensons aux partenariats public-privé (PPP) où, dans le cas du CHUM, par exemple, le vérificateur général du Québec questionne l'efficacité de cette mesure. «La Coalition est d'avis que les PPP ne font pas partie de la saine gestion de l'État» affirme Régine Laurent, présidente de la Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec (FIQ)

La réduction des impôts pour les mieux nantis, la hausse des tarifs, la restriction de l'accessibilité des services publics et le recours à la privatisation constituent la recette parfaite pour miner la confiance et l'attachement de la population à des services de l'État mis à mal par le désengagement des dirigeants. «Ne serait-ce pas une façon pour le gouvernement Charest d'entamer une nouvelle phase de la réingénierie de l'État?» se demande Marie-Ève Rancourt, porte-parole du Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec (MÉPACQ). En effet, la Coalition craint que le recours à la tarification n'introduise une logique qui permettra à la longue d'accélérer la privatisation des mandats devant être assumés par l'État.

Pourtant la crise des finances publiques peut se résorber autrement. Au lieu d'augmenter les frais et les tarifs, de couper dans les programmes sociaux et de privatiser les services publics, le gouvernement devrait instaurer une fiscalité progressive et faire la lutte à l'évitement et l'évasion fiscale. «Pourquoi ne pas ajouter au moins un palier d'imposition pour les contribuables à haut revenu? Pourquoi ne pas prévoir un impôt minimal pour les entreprises, dans l'objectif de freiner les pertes de revenu dues à l'évitement fiscal des entreprises? Pourquoi ne pas réduire ou même abolir des exemptions fiscales qui ne profitent qu'aux plus riches?» demande François Saillant, coordonnateur du FRAPRU. La Coalition s'oppose également à une hausse immédiate de la TVQ et songe à une formule de taxation progressive et écologiste en fonction de la nature des biens achetés. Enfin, lutter contre la corruption, notamment dans l'attribution de contrats gouvernementaux, en vue d'assurer une saine gestion des finances publiques pourrait réduire considérablement les dépenses publiques sans affecter négativement les services.

La Coalition entend être active pendant toute l'année 2010 et plus tard si nécessaire. Une campagne de fax destiné au ministre des Finances commence dès aujourd'hui. La Coalition organisera également des actions d'éclat, notamment avec un comité d'accueil au Forum économique et financier des 20 et 21 janvier à Lévis. «Le forum économique ne se passera pas sans contestation. Si le gouvernement persiste à maintenir le cap, il nous trouvera sur son chemin» déclare – Christian Pépin, porte-parole de l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSÉ). D'autres actions sont prévues, notamment une Journée nationale d'actions le 1^{er} avril avec, entre autres, une manifestation à Montréal. ■

ENTENTE À INTERVENIR

entre d'une part :

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

représenté par :

LE SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR

et d'autre part :

**LE SECRÉTARIAT INTERSYNDICAL DES SERVICES PUBLICS (SISP)
LA CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX (CSN)
LA FÉDÉRATION DES TRAVAILLEURS ET DES TRAVAILLEUSES
DU QUÉBEC (FTQ)**

Québec, le 30 novembre 2009

CONSIDÉRANT QUE le dernier rapport de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) révèle que les employés des secteurs public et parapublic bénéficient de conditions de travail avantageuses par rapport aux employés du secteur privé;

CONSIDÉRANT QUE le Québec subit les contrecoups de la récession et que sa marge de manœuvre budgétaire et la capacité de payer des contribuables sont limitées pour donner suite aux demandes syndicales;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif du gouvernement est le retour à l'équilibre des finances publiques d'ici 2013-2014 tel que l'y oblige la Loi sur l'équilibre budgétaire et qu'un effort de toutes les composantes de la société québécoise est nécessaire pour y arriver;

CONSIDÉRANT QUE cet objectif commande que le gouvernement limite la croissance de ses dépenses durant cette période;

CONSIDÉRANT QUE les offres salariales du gouvernement doivent s'inscrire à l'intérieur de son objectif de retour à l'équilibre des finances publiques et la capacité de payer des contribuables;

ATTENDU QUE le gouvernement vise, tout comme les syndicats représentés par le Front commun, le maintien des services publics et qu'il entend prendre les mesures nécessaires pour ce faire;

ATTENDU QUE le gouvernement, dans le cadre des négociations qui s'amorcent, priorise l'amélioration de l'organisation du travail dans le but de résoudre certaines problématiques sectorielles afin d'être en mesure de maintenir des services de qualité à la population du Québec;

ATTENDU QUE l'analyse préliminaire des demandes déposées par les syndicats représentés par le Front commun à la table centrale et aux tables sectorielles démontre un écart majeur entre ces dernières et la marge de manœuvre budgétaire du gouvernement et la capacité de payer des contribuables pour y donner suite;

ATTENDU QUE le gouvernement et les syndicats représentés par le Front commun doivent privilégier une approche innovatrice dans le but d'en arriver à une entente avant le 31 mars 2010.

EN CONSÉQUENCE, LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC PROPOSE CE QUI SUIT :**A- DURÉE DE LA CONVENTION COLLECTIVE:**

Sous réserve d'apporter les modifications législatives nécessaires, la durée de la convention collectives sera de cinq (5) ans, soit du 1^{er} avril 2010 au 31 mars 2015.

B- ORGANISATION DU TRAVAIL

Les sommes générées par des améliorations concrètes dans l'organisation du travail ou toutes autres mesures structurantes et récurrentes se traduisant par une diminution des coûts de main-d'œuvre dans chacun des secteurs de la fonction publique, de l'éducation et de la santé et des services sociaux pourront être utilisées pour résoudre certaines problématiques sectorielles convenues par le gouvernement et les syndicats.

C- TRAITEMENT, ÉCHELLES DE TRAITEMENT, PRIMES ET ALLOCATIONS

Une modulation des paramètres d'augmentation des taux et échelles de traitement, des primes (autres que les primes à pourcentage ou fixes) et des allocations, compatible avec l'objectif de retour à l'équilibre budgétaire du Québec en 2013-2014 et prévoyant une amélioration possible de ces paramètres pour les deux dernières années de la convention collective, tel que ci-après précisé :

- Une hausse maximale de 7 % des coûts de main-d'œuvre sur la période de cinq (5) ans de la convention collective.
- Tous les coûts relatifs à la rémunération et aux autres conditions de travail des employés sont pris en compte dans la croissance de 7 % sur cinq (5) ans.

Sans être exhaustifs, à titre d'exemples, les coûts relatifs au maintien de l'équité salariale, à la relativité salariale, aux régimes de retraite et aux autres conditions de travail des employés ainsi que les correctifs apportés, le cas échéant, aux problématiques sectorielles doivent être pris en compte dans ce cadre budgétaire de rémunération.

- La possibilité d'ajuster à la hausse les paramètres de base des deux dernières années de la convention collective si la croissance économique nominale s'avère plus élevée que prévue dans le plan de retour à l'équilibre budgétaire.

— L'ajustement à la hausse prévu ci-dessus est sujet à un maximum à convenir avec les syndicats.

D- OUVRIERS SPÉCIALISÉS

Réponse à venir

E- RETRAITE

Le dépôt du gouvernement a été effectué le 18 novembre 2009 et le texte de ce dépôt se retrouve en annexe.

F- LOI-CADRE SUR LA CONCILIATION TRAVAIL-FAMILLE

Le gouvernement a déjà adopté plusieurs législations dans le cadre de sa politique sur la famille.

Que ce soit au niveau de la Loi sur les normes qui prévoit de nombreux congés en lien avec les responsabilités parentales, le régime d'assurance-parentale, les services de garde à l'enfance du Québec et la politique fiscale à l'égard des familles, le gouvernement a clairement démontré depuis longtemps sa préoccupation à l'égard des familles québécoises.

Tout en prenant bonne note de la demande syndicale à cet égard, le gouvernement n'entend pas négocier une loi-cadre relative à la conciliation travail-famille

G- DROITS PARENTAUX

Le gouvernement est favorable à la mise sur pied d'un comité paritaire sous réserve que :

- le mandat de ce comité consiste à analyser la concordance des dispositions des conventions collectives avec celles de la Loi sur les normes, de la Loi sur l'assurance parentale et de la Loi sur l'assurance-emploi;
- le mandat de ce comité couvre également les dispositions des conventions collectives relatives aux congés sociaux par rapport aux dispositions de la loi sur les normes;
- le comité paritaire soit formé d'un maximum de huit (8) personnes dont quatre (4) sont désignées par le gouvernement;

- Le comité paritaire dépose, à la table centrale, ses recommandations conjointes ou non, au plus tard le 15 février 2010;
- Les négociations relatives aux demandes syndicales à l'égard de ces sujets déposés par les syndicats représentés par le Front commun aux tables sectorielles soient suspendues durant les travaux du comité paritaire.

H- RELATIVITÉ SALARIALE

À venir

I- RÉFORME DU RÉGIME DE NÉGOCIATION

Le gouvernement est disposé à poursuivre les discussions relativement à l'examen du régime de négociation dans les secteurs public et parapublic après la conclusion d'une entente sur le renouvellement des conventions collectives.

ANNEXE

**PROPOSITION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
RELATIVE AUX RÉGIMES DE RETRAITE**

ADRESSÉE À :

**LE SECRÉTARIAT INTERSYNDICAL DES SERVICES PUBLICS (SISP)
LA CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX (CSN)
LA FÉDÉRATION DES TRAVAILLEURS ET DES TRAVAILLEUSES
DU QUÉBEC (FTQ)**

POUR LE COMPTE DES GROUPES SYNDICAUX QU'ILS REPRÉSENTENT

Québec, le 18 novembre 2009

1. FINANCEMENT

Les parties conviennent que la méthode de financement et la méthode de détermination du taux de cotisation du régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) sont déterminées conformément aux grands paramètres suivants :

A- Méthode et hypothèses actuarielles

- À compter du 31 décembre 2008, la méthode d'évaluation actuarielle à utiliser afin de déterminer la situation financière du RREGOP relativement aux prestations à la charge des participants est la « méthode de répartition des prestations constituées avec projection des salaires » (Prime unique). Cette méthode est également utilisée pour établir la valeur actuarielle des prestations acquises annuellement par les participants.
- Les hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation du passif sont des hypothèses de meilleure estimation. En conformité avec les normes de pratique de l'Institut canadien des actuaires (ICA), la meilleure estimation correspond à une estimation ni prudente, ni imprudente et non biaisée.
- La méthode de l'évaluation de l'actif demeure la même que celle utilisée actuellement :
 - i. un ajustement est apporté à la valeur marchande de la caisse des participants. Cet ajustement consiste à reconnaître graduellement, sur une période de cinq ans, les écarts entre le rendement réalisé et celui anticipé à partir de la meilleure estimation du taux de rendement de la caisse;
 - ii. l'ajustement de la valeur marchande est limité à 10 % de la valeur marchande de la caisse.

B- Fonds de stabilisation

Une provision pour écarts défavorables est établie en constituant un fonds de stabilisation. Ce fonds de stabilisation correspond au surplus¹ jusqu'à concurrence de 15 % du passif actuariel. Les gains actuariels sont versés dans ce fonds et les pertes sont absorbées par ce fonds.

C- Amortissement des surplus et des déficits

- Le surplus, excédant le fonds de stabilisation, est amorti, en totalité, sur 15 ans et sert à réduire le taux de cotisation.

¹ Le surplus = Valeur actuarielle de la caisse – valeur actuarielle des prestations.

- Le déficit² est amorti, en totalité, sur 15 ans et sert à augmenter le taux de cotisation.

D- Taux de cotisation

Le taux de cotisation correspond à la cotisation d'exercice³, diminuée de la somme permettant d'amortir le surplus sur une période de 15 ans ou augmentée de la somme permettant de financer le déficit sur la même période.

E- Fréquence des évaluations actuarielles

Une évaluation actuarielle est produite annuellement.

2. MESURES DE RÉTENTION

À compter du 1^{er} janvier 2011 :

- augmenter de 35 à 38 le nombre maximal d'années de service pouvant être créditées aux fins du calcul de la rente;
- ajouter un âge minimal, soit 55 ans, au critère d'admissibilité sans réduction actuarielle de 35 années de service aux fins d'admissibilité;
- majorer la réduction actuarielle qui est actuellement de 4 %;
- resserrer les clauses de retour au travail, par exemple l'imposition d'un délai minimal entre le moment de la prise de retraite et le retour du retraité à un emploi visé chez un employeur assujéti au RREGOP.

3. TARIFICATION DES RACHATS

Mettre à jour les grilles de rachats servant à la tarification des congés sans traitement rachetés plus de six mois suivant la fin du congé. Afin que la tarification soit suffisante, la grille :

- devra être basée sur les hypothèses servant aux évaluations au 31 décembre 2008;
- devra prévoir un tarif selon l'âge maximal de chaque intervalle afin d'éviter le phénomène d'antisélection.

La nouvelle grille de rachat serait effective à compter du 1^{er} janvier 2011 et serait mise à jour, à chaque évaluation actuarielle, pour tenir compte des changements d'hypothèses.

² Le déficit = Valeur actuarielle des prestations – valeur actuarielle de la caisse.

³ La cotisation d'exercice est la cotisation requise pour financer les prestations acquises annuellement et les frais d'administration découlant directement de la méthode à prime unique, sans tenir compte de tout amortissement du surplus ou du déficit.

Entretemps, à compter du 1^{er} avril 2010, un coût minimal égal aux cotisations (incluant la part employeur le cas échéant) devrait être prévu afin d'éviter que les participants attendent volontairement plus de 6 mois avant d'effectuer le rachat.

4. CRÉDITS DE RENTE

À compter du 1^{er} janvier 2011, mettre fin à la possibilité d'acquérir des crédits de rente.

5. BANQUE DE 90 JOURS

À compter du 1^{er} janvier 2011, mettre fin à la banque de 90 jours.

6. FORMULE DE COTISATION

À compter du 1^{er} janvier 2011, l'exemption de 35 % du MGA applicable au salaire faisant l'objet de cotisation est remplacée par une exemption de 25 % du MGA sous réserve de :

- i. l'autofinancement du manque à gagner que devra absorber le gouvernement pour maintenir la même cotisation aux faibles salariés que celle qu'ils versent actuellement;
- ii. la faisabilité administrative par la CARRA de gérer deux formules de cotisation, et ce, pour maintenir la même cotisation aux faibles salariés que celle qu'ils versent actuellement.

7. CLARIFICATION DES NOTIONS D'EMPLOYÉS VISÉS ET D'EMPLOYEURS ADMISSIBLES

Les parties conviennent de clarifier ces notions.

ENTENTE À INTERVENIR

entre d'une part :

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

représenté par :

LE SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR

et d'autre part :

**LE SECRÉTARIAT INTERSYNDICAL DES SERVICES PUBLICS (SISP)
LA CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX (CSN)
LA FÉDÉRATION DES TRAVAILLEURS ET DES TRAVAILLEUSES
DU QUÉBEC (FTQ)**

Québec, le 14 janvier 2010

LA PRÉSENTE PROPOSITION VISE À COMPLÉTER LE DÉPÔT DE LA PROPOSITION PRÉSENTÉE LE 30 NOVEMBRE 2009.

1. TRAITEMENTS ET ÉCHELLES DE TRAITEMENT

1.1 PÉRIODE DU 1^{ER} AVRIL 2010 AU 31 MARS 2011

Chaque taux et chaque échelle de traitement en vigueur le 31 mars 2010 sont majorés, avec effet au 1^{er} avril 2010, d'un pourcentage égal à 0,5 %.

1.2 PÉRIODE DU 1^{ER} AVRIL 2011 AU 31 MARS 2012

Chaque taux et chaque échelle de traitement en vigueur le 31 mars 2011 sont majorés, avec effet au 1^{er} avril 2011, d'un pourcentage égal à 0,75 %.

1.3 PÉRIODE DU 1^{ER} AVRIL 2012 AU 31 MARS 2013

Chaque taux et chaque échelle de traitement en vigueur le 31 mars 2012 sont majorés, avec effet au 1^{er} avril 2012, d'un pourcentage égal à 1,00 %.

1.4 PÉRIODE DU 1^{ER} AVRIL 2013 AU 31 MARS 2014

Chaque taux et chaque échelle de traitement en vigueur le 31 mars 2013 sont majorés, avec effet au 1^{er} avril 2013, d'un pourcentage égal à 1,25 %.

Le pourcentage déterminé au paragraphe précédent est majoré, jusqu'à un maximum de 0,75 %, de la différence entre la croissance cumulative du PIB nominal du Québec (données de Statistiques Canada) en 2010, 2011 et 2012 et la croissance cumulative prévue du PIB nominal du Québec au plan de retour à l'équilibre budgétaire pour les mêmes années.

Les majorations prévues aux paragraphes précédents sont effectuées sur la paie des employés dans les 60 jours suivant la publication des données de Statistiques Canada pour le PIB nominal du Québec pour l'année 2012.

1.5 PÉRIODE DU 1^{ER} AVRIL 2014 AU 31 MARS 2015

Chaque taux et chaque échelle de traitement en vigueur le 31 mars 2014 sont majorés, avec effet au 1^{er} avril 2014, d'un pourcentage égal à 1,5 %.

Le pourcentage déterminé au paragraphe précédent est majoré de la différence, entre la croissance cumulative du PIB nominal du Québec (données de Statistiques Canada) en 2010, 2011, 2012 et 2013 et la croissance cumulative prévue du PIB nominal du Québec au plan de retour à l'équilibre budgétaire pour les mêmes années, jusqu'à concurrence d'un maximum de 1,5 %, cette différence étant réduite de la majoration accordée au 1^{er} avril 2013 en vertu du deuxième alinéa de la section 1.4.

Les majorations prévues aux paragraphes précédents sont effectuées sur la paie des employés dans les 60 jours suivant la publication des données de Statistiques Canada pour le PIB nominal du Québec pour l'année 2013.

2. PRIMES ET ALLOCATION

Chaque prime (autre que les primes à pourcentage ou fixes) et chaque allocation est majorée à compter de la même date et du même pourcentage tel que déterminés aux points 1.1 à 1.5 inclusivement.